



CITIWATT

ÉNERGIE VERTE ET CITOYENNE



C'est renouvelable ...
C'est rentable...
C'est pour vous !

Citiwatt - Atj asbl
info@citiwatt.be
www.citiwatt.be
++32 470 51 29 10



Le concept éolien participatif

1- CONSTAT

Il existe un **GISEMENT VENT** qui survole nos régions
Ce gisement est en principe un bien commun.
L'idée est donc de se l'approprier **ENSEMBLE** .

2- MOYENS

En concertation avec les acteurs fonciers,
CITIWATT développe des projets de mâts
qui puissent capter l'énergie du vent.
Ces éoliennes sont construites et exploitées
par les acteurs locaux pour leur bénéfice propre.

3- ACTEURS

Les acteurs sont les propriétaires et exploitants locaux,
les habitants de la région wallonne et le développeur.

Les habitants : ils se regroupent en coopérative
qui produit, distribue et consomme l'électricité.

Les propriétaires : ils bénéficient du produit de la location de
leurs terrains (avec l'exploitant éventuel).

Le développeur : il finance le permis et s'engage à le céder
à la société d'exploitation qu'il a créée.

4- STRUCTURE

La société d'exploitation

Elle est créée par le développeur qui lui cède le permis définitif.

Les acteurs deviennent **propriétaires** de la **société d'exploitation** en acquérant les parts.

-Les coopératives citoyennes en détiennent 50% au moins.

-Le propriétaire en détenant des parts peut doubler son loyer.

-Le développeur assure la gestion de la société, son financement
et son exploitation. Il s'engage à vendre le courant en
priorité à un fournisseur Citoyen.

Développement et exploitation d'un projet éolien

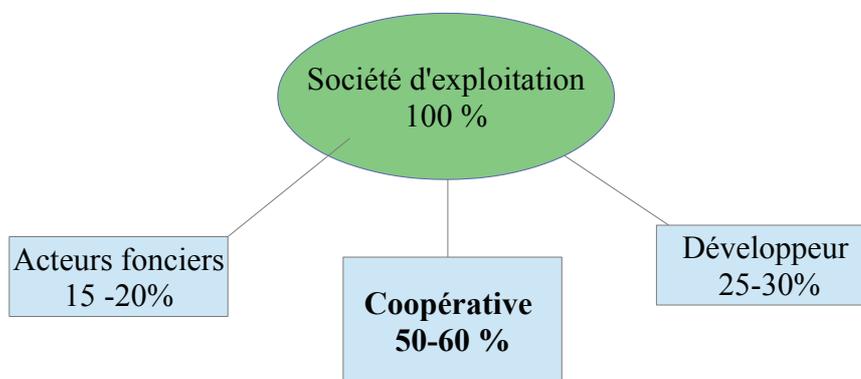
(*SER=source d'énergie renouvelable)

1- Le développeur

Citidev est le développeur de Citiwatt
Sa mission est d'obtenir le permis d'exploitation d'une éolienne pour 30 ans
Ce permis sera alors cédé à la société d'exploitation.

2- La société d'exploitation (= l'exploitant)

L'actionariat de la société exploitante dans le concept CITIWATT est l'expression d'une **structure participative (majorité)**



Cet actionariat est repris sous **3 groupes d'acteurs**

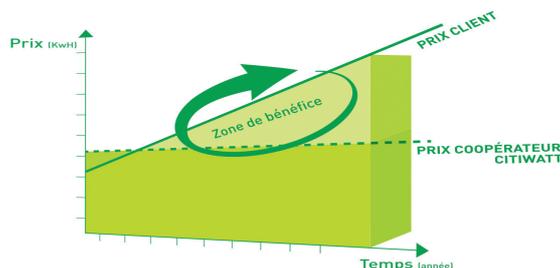
- a- l'acteur de développement 25-30% des parts
- b- les acteurs fonciers 15 à 20% des parts
- c- les acteurs coopératifs 50 à 60% des parts

3- La structure juridique porteuse du projet

Citiwatt propose une structure du type **SRL société à responsabilité limitée** qui restera en formation jusqu'à l'obtention d'un permis définitif.
Une fois celui-ci acquis par le développeur, ce dernier le cédera à la société d'exploitation qui prendra alors forme pour mettre en route le chantier et son exploitation.

4- La vente du courant

La vente du courant se fera auprès d'un **fournisseur participatif** (coopérative)
Sa caractéristique est celle d'être détenu par des coopératives de production citoyenne



Les membres bénéficient alors d'un courant issu de leur propre outil de production.

DONNEES SUR LES OBJECTIFS
DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES A
PARTIR DE SER *

(*SER=source d'énergie renouvelable)

Objectifs 2030 - Europe

- réduire émission de gaz à effet de serre de 40% (par rapport 1990)
- monter à 32% la part des énergies vertes dans la consommation finale d'énergie
- Améliorer l'efficacité énergétique de 32,35 %
- Réaliser une interconnexion d'au moins 15% des réseaux électriques

L'éolien en Belgique (*)

(* source- APERE- Observatoire éolien)

1162 éoliennes installées (2013 Mw)

274 éoliennes en mer (1178 Mw)
505 éoliennes en Flandre (1141 Mw)
383 éoliennes en Wallonie (872 Mw)

Objectif 2020 - du Gouvernement Wallon

(directive 2009/28/CE – objectif 2020)

Fin 2020 la production d'électricité de source éolienne
doit être de **2437 Gwh**
soit une capacité
installée de **1150 Mw**

Situation fin 06/2018

872 Mw installés

A réaliser avant fin 2020

278 Mw

(1150-872=278)

soit l'équivalent de

90 éoliennes

(de 3 Mw de puissance)

DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN

Citidev développe des parcs éoliens en collaboration avec les propriétaires fonciers et/ou associations de citoyens . Le développement s'achève par l'obtention d'un permis unique et la mise en place de la société d'exploitation pour 30 ans .

Citidev assure la gestion de l'exploitation et des contrats de crédit, de vente de courant et de maintenance de l'équipement .

La flexibilité de Citidev et son expertise permettent de concrétiser des projets dans les meilleurs délais.



LES AVANTAGES EOLIEN :

> TECHNOLOGIE MURE ET PERFORMANTE**> BILAN C02 TRES FAVORABLE**

PRODUCTION D'ENERGIE 100 % RENOUELABLE

> ECONOMIE DE TRANSPORT DE L'ENERGIE

PROXIMITE ENTRE LE LIEU DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

> OPTIMISATION DES ESPACES

OCCUPATION DE TERRAINS AVEC UN MINIMUM D'EMPRISE ET/OU TROP EXIGUS POUR IMPLANTATION INDUSTRIELLE

> ACCESSIBILITE DU GISEMENT VENT AUX PARTICULIERS ET ENTREPRISES

PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX PROPRIETAIRE ($\geq 50\%$)

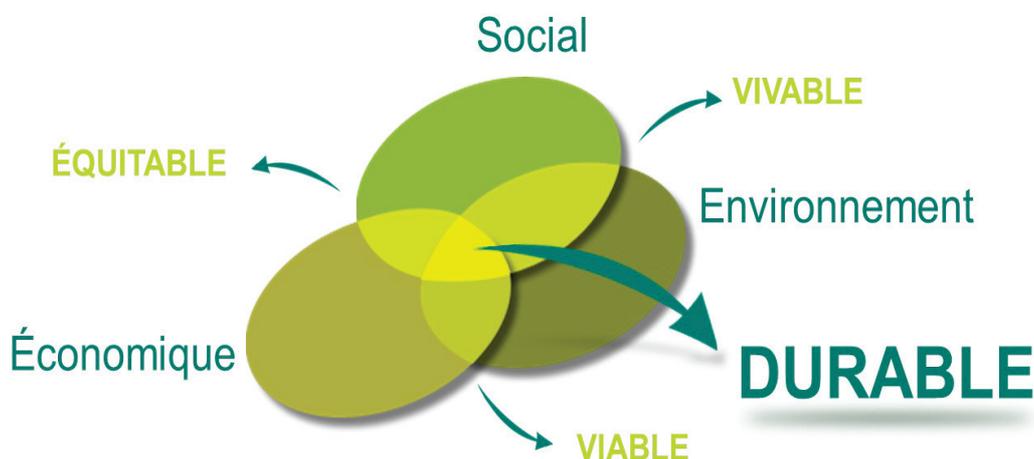
LES TROIS DIMENSIONS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

LA DIMENSION **SOCIALE** -> COOPERATIVE CITOYENNE /LOCAUX

LA DIMENSION **ENVIRONNEMENTALE** -> ENERGIE RENOUELABLE

LA DIMENSION **ECONOMIQUE** -> VIABLE = RETOUR LOCAL DU BENEFICE

=> LE PROJET DURABLE EST A LA FOIS **VIABLE , **VIVABLE**, et **EQUITABLE****



REALISATIONS

3 EOLIENNES MOYENNES (<1 Mw - 75M)

E-48 (600 Kw) - E-53 (800 Kw) - E-53 (800 Kw) 2012

11 EOLIENNES INDUSTRIELLES (> 2 Mw)

2 x E-82 2,3 Mw
7 x E-92 2,3 Mw (2016)

Visite d'une éolienne (E92 - 2,3 MW)
PARC DE 9 MACHINES (sur rv)

